

## II QUESTIONNAIRE POUR GOUVERNEMENTS

Le questionnaire ci-dessous devant être rempli par les gouvernements contient des questions qui devraient être abordés dans les rapports nationaux des états membres. Merci de marquer les réponses spécifiques avec les chiffres correspondants aux questions. En plus du questionnaire, les renseignements complémentaires peuvent être fournis pièces jointes à votre rapport. Les gouvernements sont vivement encourager à faire participer des institutions nationales des droits de l'homme et la société civile dans la préparation de leurs rapports. Merci de retourner le questionnaire rempli et toute autre information supplémentaire à la section de Méthodologie, Education et Formation de Haut-Commissariat des Nations-Unies au droits de l'homme (téléfax ;+4122 917 9008 ; courrier électronique : [registry@ohchr.org](mailto:registry@ohchr.org), copie à [wphre@ohchr.org](mailto:wphre@ohchr.org) avant la date du 31 mars 2010. Les rapports soumis par courrier électronique sont préférables, mais tous les matériaux non disponibles électroniquement peuvent être envoyés au HCDH, attention METS-WPHRE, palais des Nations, 8-14 Avenue de la paix, CH-1211 Genève 10, Suisse. Les réponses reçues avant la date limite seront reflétées dans les rapports d'évaluation qui sera soumis à la 65<sup>ème</sup> session de l'assemblée générale de l'ONU et pourront également être téléchargées sur le site web du Haut-commissariat pour le programme national.

### Partie1 : RENSEIGNEMENTS DE BASE

1. Date : *le 25 Mars 2010*

2. Institution responsable de remplir ce questionnaire : Ministère de l'Enseignement préscolaire, de l'élémentaire, du moyen secondaire et des langues nationales

3. Département responsable : Secrétariat Général/ Bureau du Suivi du ministère

4. Personne à contacter : El hadji NDIAYE, Chef du Bureau de Suivi

5. Adresse postale : BP 4025

6. Numéro de téléphone : Bur 33 823 35 68 Port 77 677 34 82

7. Numéro de fax :

8. Adresse électronique : elhadjindiyass @ yahoo.fr

9. Site web :

<sup>4</sup>Cela peut inclure , mais n'est pas limité uniquement ,des informations pertinentes signalées aux organes de traités des Nations Unies sur les droits de l'homme figurant dans les documents de base commun et les rapports spécifiques à un traité/les rapports ciblés en fonction de l'instrument considéré/les rapports ciblés pour chaque instrument);ainsi que les réponses pertinentes à l'UNESCO (par exemple le quatrième consultation sur la mise en œuvre de la Recommandation de 1974 sur l'éducation pour la compréhension, la coopération et la paix internationale et l'éducation relative aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales),au conseil de l'Europe (ECD/EDH programme « Apprendre et vivre la démocratie pour tous »,2006-2009),et d'autres consultations.

### Partie2 : COMPOSANTS DE L'EDUCATION AUX DROITS DE L'HOMME DANS LES ECOLES

#### A. Politiques relatives à l'éducation et politiques de mises en œuvre

10. Existent-ils des lois ou des politiques relatives à l'éducation ainsi que des objectifs de politique d'éducation qui se réfèrent explicitement la suivante 7<sup>6</sup>

	<i>Oui</i>	<i>Non</i>
▪ Droits de l'homme	<b>X</b>	<input type="checkbox"/>
▪ Droit à l'éducation	<b>X</b>	<input type="checkbox"/>
▪ Approche de l'éducation fondée sur les droits	<b>X</b>	<input type="checkbox"/>
▪ Education aux droits de l'homme	<b>X</b>	<input type="checkbox"/>

Précisions:

**Il existe la loi n° 2004- 37 du 15 décembre 2004, modifiant et complétant la loi d'orientation de l'Education nationale n° 91-22 du 16 février 1991 qui renforce et rend gratuit l'obligation scolaire par la politique du maintien les enfants de 06 à 16 ans dans le système scolaire. La lettre de politique du secteur stipule qu'à « tous les niveaux du système éducatif, les curricula révisés ou élaborés intégreront de façon remarquable l'éducation aux droits humains à la citoyenneté et à la paix afin d'assurer le sens de la dignité et le plein épanouissement de la personnalité des apprenants ». Aussi, « l'éducation à la santé/nutrition, à l'environnement, à la vie familiale et en matière de population constitue une garantie essentielle pour l'avènement d'un développement humain durable. Dans le cadre du curriculum, des compétences utiles seront installées chez les apprenants en matière de prévention des maladies telles que le VIH/SIDA et le paludisme et des paquets de service de santé seront domiciliés dans les établissements scolaires.**

**Le nouveau programme d'Instruction Civique (IC), qui est dispensé de la 6<sup>ème</sup> à la Terminale dans l'enseignement Moyen et Secondaire, intègre les notions de droit de l'homme et droit à l'éducation. Dans l'enseignement élémentaire, ces différents volets sont pris en charge dans l'enseignement de la morale.**

11. L'éducation aux droits de l'homme est elle incorporée dans les plans et les stratégies nationaux y compris dans ceux énumérés ci-dessous, s'ils existent ?

	<i>Oui</i>	<i>Non</i>	<i>n'existe pas</i>
▪ Plans nationaux relatifs aux droits de l'homme	<b>X</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
▪ Plan d'action nationale de lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée	<b>X</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
▪ Stratégies nationales pour la rééducation de la pauvreté et autres plans de développement	<b>X</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
▪ Plans nationaux relatifs à l'enseignement primaire et secondaire	<b>X</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
▪ Plans nationaux pour l'éducation pour tous (EPT)	<b>X</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
▪ Plans directeurs nationaux élaborés dans le cadre de la Décennie de Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable (2005-2014)	<b>X</b>		

En cas de réponses positives, merci de préciser.

**La Lettre de Politique Générale du gouvernement définit dans son contenu des plans nationaux pour le développement des secteurs comme par exemple l'éducation qui est une priorité pour l'Etat du Sénégal puisse qu'il lui consacre 40% de son budget. A ce niveau le Programme Décennal pour l'Education et la Formation (PDEF) mise en œuvre à travers la lettre de politique sectorielle et le plan national de développement de l'éducation et la formation sont les leviers sur lesquels s'appuie le secteur pour atteindre des résultats de développement de l'Education et la formation.**

**Il existe aussi un plan national pour la réduction de la pauvreté qui contribue au relèvement du niveau de vie des populations.**

---

<sup>5</sup>Politiques relatives à l'éducation selon le Plan d'action comprennent la législation des plans d'action, des programmes scolaires et des politiques de formation.

<sup>6</sup>Plan d'action, appendice A 2.5

<sup>7</sup>Plan d'action appendice A5(d)

<sup>8</sup>Plan d'action appendice B10

12. Une stratégie de mise en œuvre nationale a-t-elle été développée pour exécuter quelconque objectif de la politique relative à l'éducation aux droits de l'homme ?

**OUI**

Si oui, les jeunes /étudiants ont-ils été impliqués dans l'élaboration de mise en œuvre nationale Et dans son exécution ?

**Le commissariat aux Droits de l'Homme au Sénégal élabore des plans d'actions en relation avec le comité national qui comprend tous les acteurs intervenant dans le domaine concerné.**

La stratégie a-t-elle été publiée et diffusée ? Si oui, merci de transmettre une copie ou faire référence à une adresse de site web si disponible en ligne.

13. L'éducation aux droits de l'homme est elle présente dans le programme scolaire national et Dans les normes de qualité de l'éducation ? Si oui, merci d'expliquer son statut (par exemple, Obligatoire ou facultative, et thématique ou transdisciplinaire ?).

**L'Education aux Droits de l'Homme est enseigné dans le programme d'Education Civique de la 6<sup>ème</sup> à la Terminale (Moyen/Secondaire) ; elle est obligatoire pour les niveaux définis précédemment.**

14. Merci d'indiquer si des directives existent pour l'écriture ou la révision des manuels scolaires qui reflètent les principes des droits de l'homme ?

**Le Curriculum de l'Education de Base (CEB) prévoit l'édition de nouveaux manuels qui sont en cours d'élaboration, il ne reste que les spécifications techniques et pédagogiques. Au niveau du Moyen, en attendant la mise à disposition du nouveau curriculum, les anciens manuels ont été revus et réédités en partenariat avec une ONG (CIVITAS) qui intervient dans ce domaine.**

Les manuels ont-ils été préparés conformément à ces directives ?

**OUI – les supports pédagogiques qui seront élaborés intègrent la dimension genre et culture de la paix.**

15. Merci de se référer à certaines politiques nationales qui promeuvent une approche Fondée sur les droits de l'homme dans la gouvernance scolaire, la gestion, les procédures disciplinaires, les politiques d'intégration et d'autres règlements et pratiques touchant à la culture de l'école à l'accès à l'éducation.

**La mise en œuvre du PDEF et le Programme National de la Bonne Gouvernance (PNBG) est basée sur les droits de l'homme**

16. Ya-t-il une politique globale de formation à l'éducation aux droits de l'homme pour des enseignants et des autres membres du corps enseignants dans les écoles ?

**1200 professeurs enseignants avec l'ancien programme ont suivi la formation à l'Education aux Droits de l'Homme .**

<sup>9</sup> Plan d'action, appendice A.5(e) (ii)-(iv)

<sup>10</sup> Plan d'action, appendice A.5(e) (viii)

<sup>11</sup> Plan d'action, appendice.5. (e)(ix)

<sup>12</sup> Plan d'action, appendice A.5(f)

<sup>13</sup> Plan d'action, appendice A.4.

## B.MILIEU EDUCATIF

17. Les droits de l'homme sont ils intégrés dans les environnements d'apprentissage des écoles, y compris la gouvernance scolaire et la gestion ? Merci d'indiquer sur une échelle de 1à5 (1=oui, globalement, 5 = pas du tout) :

*Oui globalement*      1 2 3 4 5      *Pas du tout*  
X

**Par exemple, actuellement, la tendance est la construction de blocs sanitaires séparés garçons filles dans les écoles élémentaires, collèges et lycées. L'existence de cantines scolaires dans l'enseignement élémentaire et moyen pour faire manger les élèves au déjeuner à l'heure de pause surtout en milieu rural et périurbain et l'existence de l'Inspection médicale des écoles ( IME) et l'installation d'infirmierie dans les lycées pour prendre en charge la santé scolaire sont autant d'options qui intègrent les droits humains. La liberté d'opinion qui est un droit fondamental de l'homme est pris en charge dans la gouvernance et la gestion des structures d'éducation puisque dans chacune d'elle, il y'a une instance de pilotage, un cadre de concertation et de décision appelé conseil de gestion (C.G.E.) ou chaque acteur du système éducatif (y compris les élèves) est représenté par un ou plusieurs membres.**

18.Existent-ils des pratiques non définis comme étant éducation aux droits de l'homme dans votre pays qui reflètent les principes de l'approche à l'éducation fondée sur les droits tels que l'éducation à la paix, l'éducation à la citoyenneté et aux valeurs, l'éducation multiculturelle, l'éducation globale, l'éducation à la tolérance ou l'éducation au développement durable ? Si oui, merci d'expliquer.

**OUI- Il existe des clubs Droit de l'Homme, Genre et Education à la Paix dans les collèges**

19.Existent-ils des possibilités dans les écoles pour les élèves de s'exprimer librement, d'être responsables de participer aux prises de décision(en fonction de leur âge et de leurs capacités) et de s'organiser pour leurs propres intérêts ? Merci d'indiquer sur une échelle de 1 à 5 (1= Possibilités complètes existent, 5 = pas du tout) :

*Possibilités complètes existent*      1 2 3 4 5      *pas du tout*

▪ De s'exprimer      X

▪ D'être responsabilisés      X

▪ De participer aux prises de décisions      X

▪ De s'organiser pour leurs propres intérêts      X

La mise en place des conseils de gestion des écoles et établissement sont les cadres réglementaires permettant aux élèves de s'exprimer librement, d'être responsabilisés et de participer aux prises de décisions. Les foyers socio éducatives sont également des lieux d'épanouissement des élèves où s'organisent pour mener librement des activités de vie scolaire autres que pédagogiques.

20.Ya-t-il des interactions entre les écoles, les autorités locales, la société civile et la collectivité en général pour faire mieux connaître les droits de l'enfant et les principes fondamentaux de l'éducation aux droits de l'homme ? Merci d'indiquer sur une échelle de 1 à 5 (1 = ensemble des interactions ont lieu, 5=pas du tout) :

Ensemble des interactions ont lieu 1 2 3 4 5 pas du tout

X

**Certaines Académies comme Ziguinchor organisent des concours annuels pour l'Education aux droits de l'Homme (EDH)**

21. Existent-ils des systèmes de contrôle pour évaluer les éléments suivants ? Merci d'indiquer sur une échelle de 1 à 5 (1 = systèmes globaux de contrôle, 5=pas du tout) :

Systeme globaux de contrôle 1 2 3 4 5 pas du tout

▪Le respect des principes des droits de l'homme dans les pratiques pédagogiques

X

---

<sup>13</sup>Plan d'action, II B.

<sup>15</sup>Plan d'action, appendice C .15(c). Observation générale n°1, Comité des Nations Unies relatives Aux droits de l'enfant, qui stipule qu' « il importe d'encourager des enfants la participation des enfants à la vie scolaire, de créer des collectivités scolaires et des conseils d'élèves, de mettre en place des systèmes d'éducation et d'orientation par les pairs et de faire participer les enfants aux mesures de disciplines scolaires, dans le cadre du processus d'apprentissage et d'expérimentation de la réalisation des droits »(par.8).

<sup>16</sup>Plan d'action, appendice C.15 (d).

<sup>17</sup>Plan d'action, appendiceD.19 (f) and B.10 (b) (x).

▪ Qualité de l'enseignement en ce qui concerne l'éducation aux droits de l'homme

X

▪ Le respect des principes des droits de l'homme dans la gestion scolaire et le processus de gouvernance

X

▪ Les changements dans les connaissances, compétences, et valeurs, attitudes et comportements des élèves en ce qui concerne la compréhension et le respect des droits de l'homme

X

22.Merci de décrire la façon dont les écoles financent l'éducation aux droits de l'homme y compris les sources et le pourcentage du budget de l'état attribué dans ce domaine ?

**L'EDH occupe une place entière dans le système éducatif sénégalais (de l'élémentaire au Secondaire) et c'est un domaine qui est enseignée dans l'Education Civique ; on ne peut quantifier la part d'une discipline dans un budget global de l'éducation. Des initiatives peuvent cependant être prises dans des stratégies spécifiques de développement des différents sous-secteurs du système éducatif.**

### C .Les processus d'enseignement et d'apprentissage

23. Des matières du programme scolaire dans l'enseignement primaire et secondaire comprennent –elles l'éducation aux droits de l'homme, Si oui, lesquelles ?

**OUI- Dans le Moyen /Secondaire, l'Education Civique (EC) intègre l'EDH dans ses enseignements ; il en est de même à l'élémentaire avec l'enseignement de la morale.**

Combien d'heures sont enseignées et à quels niveaux scolaires ?

**L'EC est dispensée de la 6<sup>ème</sup> à la Terminale avec une (01) heure par semaine ; la morale est enseignée du Cours d'Initiation (CI) au Cours Moyen 2<sup>ème</sup> année (CM2)**

24.Des méthodologies d'apprentissage associés à ces activités d'éducation aux droits de l'homme, adaptés aux enfants et centrés sur l'apprenant et encouragent la participation existent-elles ? Merci d'indiquer sur une échelle de 1 à 5 (1=Oui, globalement, 5=pas du tout) :

Oui, globalement                    1 2 3 4 5    pas du tout  
X

25. Quelle (s) institution(s) a/ont le pouvoir d'élaborer, d'approuver et modifier les programmes ?

**L'Inspection Générale de l'Education Nationale (IGEN) et la Coordination Nationale d'Elaboration du Curriculum de l'Enseignement Moyen (CNECEM)**

<sup>18</sup> Plan d'action, appendice A.5(e)(ix)

<sup>19</sup> Plan d'action, appendice A.5(e)(x)

<sup>20</sup> Plan d'action, III E.

<sup>21</sup> Plan d'action, II b.20 et appendice.195(x).

<sup>22</sup> Plan d'ation, appendice.19.

<sup>23</sup> Plan d'action, III D.28 et appendice.19(c).

26. Les guides pour les enseignants, les manuels, les manuels scolaires et pédagogiques et de support pédagogiques dans l'enseignement primaire et secondaire sont-ils conformes aux principes relatifs aux droits de l'homme ?

Merci d'indiquer sur une échelle de 1 à 5 (1=Oui, globalement, à 5=pas du tout) :

Oui, globalement                    1 2 3 4 5    Pas du tout  
X

Des supports pédagogiques non produits par votre gouvernement sont-ils utilisés dans les écoles ? Si oui, qui les a produits ?

**Les ONG EQUITAS et CIVITAS ont produit des manuels et CD**

#### **D .Formation du personnel éducatif**

27. L'éducation aux droits de l'homme est elle incluse dans ce qui suit ?

	<i>Oui</i>	<i>Non</i>
▪ Formation initiale des enseignants	X	<input type="checkbox"/>
▪ Formation continue des enseignants(en cours d'emploi)	X	<input type="checkbox"/>
▪ Formation des professeurs principaux	X	<input type="checkbox"/>

La participation est elle volontaire ou obligatoire ?

**Elle est obligatoire**

Combien d'heures sont offertes ?

28. Dans quelle mesure l'apprentissage, les hommes pratiques, la recherche et les matériaux sont-ils recueillis et mis à la disposition des éducations aux droits de l'homme ?

29. Dans quelle mesure les politiques de recrutement, d'évaluation et de promotion des enseignants, des directeurs d'écoles et des inspecteurs scolaires reflètent-elles les principes relatifs aux droits de l'homme ?

Dans tous les sous-secteurs du préscolaire, de l'élémentaire, du moyen et secondaire, les recrutements d'enseignants se font dans le cadre d'un concours national. En conséquence, toute autre forme de recrutement parallèle il est prévu la suppression de toute autre forme de recrutement pour donner à tous les sénégalais ayant le diplôme requis les mêmes chances pour compétir valablement sur un poste de travail. Chaque enseignant, quelque soit le niveau d'intervention fait l'objet d'une inspection pour être recruté dans la fonction publique et il est évalué annuellement pour passer d'un grade à un autre dans le cadre des fonctionnaires en particulier. Egalement, il est développé une politique de maintien et d'assistance psychosociale des personnels avec la mise en place d'un schéma de motivation, intégrant notamment des avantages pour les enseignants qui remplissent leurs fonctions avec satisfaction.

30. Combien les formations pour les enseignants sur les droits de l'homme sont-elles évaluées ?

<sup>24</sup> Plan d'action, appendice D.19(c).

<sup>25</sup> Plan d'action, appendice E .26

<sup>26</sup> Plan d'action, appendice D .19(d).

<sup>27</sup> Plan d'action, appendice C.15 (b)(v)

<sup>28</sup> Plan d'action, appendice B27(f)

### Partie 3 : DEFIS ET REMARQUES GENERALES

31. Dans quelle mesure le plan d'action pour la 1<sup>ère</sup> phase du programme mondial (WPHRE) a-t-il contribué à améliorer l'intégration de l'éducation aux droits de l'homme dans les systèmes scolaires ?

Le plan d'action pour la 1<sup>ère</sup> phase du programme mondial (WPHRE) n'est pas connu et bien partagé dans le système éducatif de façon très explicite. Mais c'est un référentiel de base que maîtrise les experts et qui est pris en compte dans tous les projets de développement du secteur de l'éducation. C'est à cet effet d'ailleurs que la lettre de politique du secteur de l'éducation cite dans le contexte national et international le programme mondial sur l'Éducation aux droits humains (2005).

32. Merci d'indiquer les principaux obstacles à la mise en œuvre du Plan d'action pour la 1<sup>ère</sup> phase du Programme mondial dans votre pays sur une échelle de 1 à 5 (1= pas d'obstacle, 5= obstacle majeur) :

	<i>Pas d'obstacle</i>	1	2	3	4	5	<i>Obstacle majeur</i>
▪ Le manque de sensibilisation au WPHRE au niveau du Gouvernement central	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
▪ Le manque de sensibilisation au WPHRE au niveau des Administrations locales	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
▪ Le manque d'intérêt pour le WPHRE au niveau du Gouvernement central	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
▪ Le manque d'intérêt pour le WPHRE au niveau du	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

- |   |                          |                          |                          |                          |                          |
|---|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| Administrations locales   | X                        | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| ▪ Les enseignants n'ont pas une formation suffisante                            | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | X                        | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| ▪ Les outils disponibles sont insuffisants pour mettre<br>En œuvre le programme | <input type="checkbox"/> | X                        | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| ▪ Insuffisance des ressources financières pour mettre<br>En œuvre le programme  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | X                        |
| ▪ Autre (merci de préciser) :   |                          |                          |                          |                          |                          |

33. Merci d'indiquer les actions entreprises par votre pays pour assurer que le Programme mondial soit connu parmi (1) les responsables de l'éducation, (2) les enseignants et 3 les jeunes

La prise en charge de l'éducation aux droits humains dans les outils de planification stratégiques et de planification opérationnelle ( plan d'action de la troisième phase du PDEF 2009-2011)

34. Merci d'indiquer sur une échelle de 1 à 5 ( :=utilisé souvent, 5=Non utilisé) l'utilité des Publications et/ou des outils suivants qui sont disponibles au <http://www.ohchr.org/EN/PublicationsResources/Pages/TrainingEducation.aspx>.

- |  | Utilisé souvent          | 1                        | 2                        | 3                        | 4                        | 5 | Non utilisé |
|--|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|---|-------------|
| ▪ <i>Plan d'action pour la 1<sup>ère</sup> phase du WPHRE</i>  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | X                        | <input type="checkbox"/> |   |             |
| ▪ <i>ABC – L'enseignement des droits de l'homme :<br/>Activités pratiques pour les écoles primaires et secondaires</i>     | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |                          | X |             |
| ▪ <i>L'éducation aux droits humains dans les systèmes scolaires de<br/>L'Europe, l'Asie centrale et Amérique du Nord :</i> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |                          | X |             |
| ▪ <i>Un compendium des bonnes pratiques publié conjointement avec<br/>L'OSCE, le Conseil de l'Europe et l'UNESCO.</i>      | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |                          | X |             |

35. (Facultatif).Merci de décrire la méthodologie et le processus adopté dans la préparation de votre rapport national d'évaluation :

**Des rencontres (interview) avec les directeurs nationaux ont été organisées pour prendre leur avis sur les questions qui les intéressent particulièrement. Il s'agit en particulier du secrétaire général du ministère de l'éducation, du directeur de l'enseignement élémentaire, de l'institut national d'études et d'action ( INEADE) du ministère de l'éducation. Le Chef du bureau de suivi du ministère de l'éducation a par ailleurs fait de la recherche documentaire dans les documents de référence du ministère pour compléter les informations avant de procéder à la synthèse finale**

36. Merci de faire tout autre commentaire non prévus ailleurs :

Il serait indiquer d'identifier des stratégies pertinentes qui permettraient de faire mieux connaître le *Plan d'action pour la 1<sup>ère</sup> phase du WPHRE* aux secteurs intéressés au niveau du Sénégal. Aussi, un projet spécifiques aux droits humains sera développé comme tous autres projet pour contribuer à l'atteinte des résultats qui sont déjà positionnés dans le cadre logique du plan national de développement de l'éducation et la formation dans sa troisième phase ( 2009-2011)

MERCI.

